

LE PATIENT ACTEUR DE SA SANTÉ

AVOIR LE BON GESTE
LORS D'UNE HOSPITALISATION
OU D'UNE CONSULTATION
= APPORTER SA LISTE DE MÉDICAMENTS

Qui ?

Qui doit apporter sa liste de médicaments ?

Vous ou la personne qui vous accompagne à l'hôpital




Quoi ?

Quels médicaments devez-vous noter sur cette liste ?

Tous **vos médicaments** pris à domicile, qu'ils soient prescrits ou non

Comment ?

Comment devez-vous faire cette liste ?

-  Regardez dans votre armoire à pharmacie ce que vous prenez
-  Demandez à votre pharmacien d'officine un plan de prise de **vos médicaments**
-  Recopiez ou apportez les ordonnances de vos médecins généralistes et de vos médecins spécialistes

Quand ?

Quand devez-vous apporter cette liste ?

Au plus tôt, dès votre hospitalisation et à toute consultation

A qui ?

A qui devez-vous remettre cette liste ?

Au médecin et à l'infirmière du service de soins qui vous accueillent

Pourquoi ?

En quoi est-ce utile ?

Le médecin hospitalier doit prendre en compte lors de sa prescription à l'hôpital l'ensemble de **vos médicaments** pour éviter les interactions et les surdosages



Établissez votre liste de médicaments

Notez dans le tableau ci-dessous, les médicaments prescrits par votre médecin traitant ainsi que ceux prescrits par tout autre médecin ophtalmologue, dermatologue, cardiologue, chirurgien, ...
Surtout ne pas oublier les médicaments que vous allez chercher chez votre pharmacien sans ordonnance

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Liste mise à jour le :

MÉDICAMENT	DOSAGE	FORME	MOMENT DE PRISE			
			Matin	Midi	Soir	Nuit
Exemple : Paracétamol	500mg	cp effervescent	2 cp	2 cp	1 cp	2 cp si besoin

Médecin traitant :

Médecin spécialiste :

Pharmacien d'officine :

Infirmier à domicile :

Tampon médecin / pharmacien / infirmier

Le patient acteur de sa santé



Travaillons ensemble